



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE
Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23).Télégr.: Intercourt, La Haye.
Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 96/20
Le 26 juin 1996

Affaire de l'île de Kasikili/Sedudu

(Botswana/Namibie)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice communique à la presse les informations suivantes :

En l'affaire susmentionnée, les Parties ont prié la Cour de

«déterminer, sur la base du traité anglo-allemand du 1^{er} juillet 1890 et des règles et principes du droit international, la frontière entre la Namibie et le Botswana autour de l'île de Kasikili/Sedudu ainsi que le statut juridique de cette île».

Cette affaire a été portée devant la Cour le 29 mai 1996 (voir le communiqué de presse 96/19 du 30 mai 1996).

Par ordonnance du 24 juin 1996, la Cour, tenant compte de l'accord entre les Parties en ce qui concerne la procédure écrite, tel qu'il est énoncé au paragraphe 2 de l'article II du compromis, a fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des premières pièces de la procédure :

- pour le dépôt d'un mémoire par chacune des Parties, le 28 février 1997;
- pour le dépôt d'un contre-mémoire par chacune des Parties, le 28 novembre 1997.

La suite de la procédure a été réservée.
